MAI 2018

MOOSCH notre village

Lettre MUNICIPALE N° 66

Journée citoyenne de printemps

Merci à vous tous

Journée Citoyenne

Et aussi...

> Réunion publique : « Voisins Attentifs ».

> Finances : le budget 2018.

> Alsace : «je donne mon avis».

Infos pratiques

ALLO la mairie

Horaires d'ouverture de la mairie :
Lundi : 8 h – 12 h ; 14 h – 17 h
Mardi : 14 h – 18 h
Mercredi : 8 h – 12 h
Jeudi : 8 h – 12 h ; 14 h – 18 h
Vendredi : 8 h – 12 h ; 14 h – 16 h

Plus que jamais, élus
et personnel communal
sont à votre écoute.

Contact :
Tél. : 03 89 82 30 70
Fax : 03 89 38 90 23
E-mail : moosch.mairie@wanadoo.fr
Site internet :
http://www.moosch.net

Rencontre avec le maire
et les adjoints sur rendez-vous

Sommaire

Photo de la 1er de couverture :
Concert des Gospel Messenger
Page 2
Infos pratiques
Page 3
L'éditorial du Maire
Pages 4 à 5
Bien vivre ensemble...
Pages 6 à 7
Agir pour les Mooschois
Pages 8 et 11
Retour sur images
Page 12
Rubrique du Papydocteur
Page 13
Préserver notre cadre de vie
Pages 14
Les décisions du conseil
Pages 15
Parole des lecteurs, Point de vue
Page 16
Agenda

Lettre municipale tirée
à 900 exemplaires.
Distribuée par les membres
du Conseil Municipal.
Directeur de la publication :
José SCHRUOFFENEGER.
Photos :
Jean-Claude PERNEL, Marc SOLARI, Jean-Louis BITSCHINE Bernard RUDLER

PLANNING DE COLLECTES 2018

- **La collecte des ordures ménagères a lieu le vendredi (à la place du mercredi). Merci de sortir les sacs le jeudi soir.**
- **La collecte des ordures encombrantes a lieu le mercredi (à la place du vendredi), selon le planning ci-dessous.**
  - 20 juin 2018
  - 19 septembre 2018
  - 17 octobre 2018 (uniquement métaux)
  - 21 novembre 2018

- **Collecte D3E**
  (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
  Tout équipement qui fonctionne avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur
  Samedis matins 9 juin,
  15 septembre et
  17 novembre 2018

- **Collecte DMS**
  (Déchets Ménagers Spéciaux)
  Samedis matins 6 octobre 2018

CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES DE LA TNT

Le 23 mai 2018, notre commune sera concernée par des modifications de fréquence de la TNT. Ces travaux sur le réseau de télévision s'inscrivent dans le cadre de décisions prises par le Premier ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 MHz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit (4G). Cette opération a pour objectif d'apporter de la ressource spectrale supplémentaire pour favoriser la connectivité des territoires et répondre aux besoins croissants d'échanges de données en mobilité. Le rendez-vous du 23 mai prochain constitue une opération technique importante qui se déroulera principalement dans la région Bourgogne-Franche-Comté et au sud de la région Grand Est. Quelques zones limitrophes sont également concernées. **Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau :** ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, ce m me jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 23 mai 2018. Selon l'Observatoire de l'équipement audiovisuel des français, plus de la moitié des foyers reçoit la télévision par une antenne râteau, sur au moins un poste du foyer. **La recherche des chaînes est une opération simple à faire,** à partir de la télécommande de son téléviseur ou de son adaptateur TNT. Les téléspectateurs ont déjà eu l'occasion de procéder à cette recherche dans le cadre du passage à la TNT HD le 5 avril 2016. Pour celles et ceux qui pourraient rencontrer quelques difficultés, une vidéo «tutoriel» et des modes d'emploi par marque expliquant l'opération de recherche des chaînes sont disponibles sur le site «recevoirlatnt.fr». **Les gestionnaires de collectifs doivent quant à eux, dès à présent et avant le 23 mai, s'assurer que l'antenne râteau collective est adaptée aux nouvelles fréquences** qui seront utilisées à partir de cette date. Sinon, les résidents de ces immeubles pourraient rencontrer des difficultés pour continuer à recevoir certaines chaînes après le 23 mai. **Pour les personnes qui n'auraient pas accès à internet, l'ANFR met également à disposition son centre d'appel, le 0970 818 818 (appel non surtaxé).**

MONATSTREFF, RENCONTRES MENSUELLES POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION EN ALLEMAGNE

Le bilan des six permanences franco-allemandes «MonatsÊtreff» de 2017 a dépassé toutes les espérances puisque plus de 130 personnes ont pu bénéficier des conseils des partenaires (EURES, Agentur für Arbeit, Pôle Emploi, INFOBEST, organismes de formation en langue allemande, Fongecif Grand Est, Région Grand Est, Université Populaire…). Ces rencontres mensuelles seront reconduites en 2018 : le dernier mercredi de chaque mois de 15 h à 18 h à l'Agence Territorial Sud-Alsace de la Région Grand Est, au 4 avenue du général Leclerc à côté de la gare de Mulhouse. Rappel de l'objectif : **informer le public de collégiens, lycéens ou étudiants, d'actifs, de personnes en reconversion professionnelle et demandeurs d'emploi, des professionnels de l'orientation et d'enseignants, sur toutes les opportunités de travail, de formation et d'apprentissage qui existent en Allemagne.** Le programme de chaque rencontre est disponible sur la page Facebook du @Monatstreff.
Contact : La Mef
34 rue Marc Seguin – MULHOUSE
Tél. : 03 89 54 40 01.

L'éditorial du maire

LA CONTRIBUTION DE SOLIDARITÉ OBLIGATOIRE.

J'aime bien Daniel BALAVOINE, vous savez, ce chanteur qui criait qu'il n'était «pas un héros». Je me fais plaisir en passant en boucle de temps en temps un vieux CD rassemblant les chansons les plus connues de cet artiste qui ne mâchait pas ses mots.

En écoutant dernièrement le refrain de «Vendeurs de larmes» qui dit «piquer un sac m me à un vieux. Y-a vraiment pas de quoi être fier. Ni être heureux…», **l'image d'Emmanuel MACRON tapant dans le portefeuille des retraités m'est apparue comme la parfaite illustration de ces fortes paroles**.

C'est également ce que j'entends dans les échanges multiples que j'ai avec nos concitoyennes et concitoyens seniors, dans les discussions d'après Assemblée Générale de nos associations ou autour de la table du Conseil Municipal.

En effet, depuis le 1er janvier, les pensions des retraités sont amputées de 1,7 points. Cette augmentation de la CSG doit financer une baisse des cotisations sociales des actifs et contribue à ce que le travail paye mieux pour les salariés et enfin finance la hausse du minimum vieillesse. Les Marcheurs du Chef de l'Etat ont inauguré un nouveau concept : **la contribution de solidarité obligatoire.**

Cette disposition, au-delà du manque à gagner, est **profondément vexatoire pour les ainés** et les multiples «mercis» du Président de la République ne changeront pas ce ressenti car elle sous-entend que les seniors vivent isolés, sur une autre planète exclusivement peuplée d'égoïstes et de nantis. Objection voêtre honneur, **les seniors pratiquent la solidarité de manière permanente, dans leur famille** en donnant les nécessaires coups de pouce aux enfants et petits enfants quand ces derniers sont dans la difficulté, **dans les associations,** - je vois bien la moyenne d'âge des sociétés locales… sans les retraités, les comités de nos associations seraient bien squelettiques – **et dans les Communes,** où ils sont les plus nombreux à répondre aux invitations à participer aux «journées citoyennes».

On sait tout cela en haut lieu, mais **on assume, ce qui signifie que l'on méprise cette catégorie de français,** docile, défendue par personne, qui ne descendra pas dans la rue pour casser des vitrines, brûler des voitures ou lancer des pavés sur des policiers.

Alors **double peine pour les retraités d'aujourd'hui et double contribution…** Ils ont cotisé d'abord quand ils étaient salariés et désormais, rebelote pour aider les actifs.

L'un de mes concitoyens me disait l'autre jour «j'ai bossé plus de 40 ans, je n'ai jamais connu les 35 heures mais les 40 heures et beaucoup plus, j'ai cotisé toute ma vie, j'ai fait 28 mois de service militaire avec un «séjour difficile» en Afrique du Nord, je me suis saigné afin que mes enfants puissent faire des études qui les ont amenés à Pôle Emploi, je me suis constitué une toute petite épargne en bossant le samedi et parfois le dimanche ; sur cette épargne gagnée à la sueur de mon front «ils» me piquaient déjà 15,5 % de prélèvements sociaux qui viennent de passer à 17,2 % … ma maigre pension est bloquée depuis des années… et là on me la rogne encore un peu plus. J'ai l'impression que ce qu'on me prend fait partie de ces milliards que l'on distribue aux vrais riches de ce pays. J'ai voté à toutes les élections depuis que je suis majeur… mais vous pouvez me rayer de la liste électorale, Monsieur le Maire.»

La France d'en bas dont font partie la majorité des retraités n'a jamais pesé bien lourd aux yeux des puissants… mais **la diminution des retraites, c'est quand m me une première…** Une première assumée. Merci Monsieur le Président !

José SCHRUOFFENEGER
MAI 2018

P.S. : Il en va ainsi de l'actualité, un sujet chasse l'autre jour après jour. Je tenais cependant à rappeler la figure du Lieutenant-Colonel Arnaud BELTRAME qui a donné sa vie pour sauver celle d'un otage.

Peu d'hommes sont capables d'un tel sacrifice.

Les intellectuels ont déterré le mot «héros», qui était tombé en désuétude, pour qualifier ce gendarme qui incarnait la vertu, ***qui a été fidèle aux valeurs qu'il défendait.*** *Certains ont également évoqué le sacrifice chrétien.*

Que ce héros reste dans nos mémoires.

J.S

LE CHIFFRE DU MOIS

46

c'est le nombre de retraités qui a manifesté sa solidarité lors de la journée citoyenne de printemps qui a réuni 82 mooschois.

«Je ne m'imaginais pas qu'on travaille autant et dans des domaines aussi variés dans une mairie.»

Elodie T,
stagiaire au service administratif

Bien vivre ensemble...

L'UNC UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS RECRUTE

Vous tes Ressortissant de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC), Ancien Combattant OPEX, OPINT, AFN, INDOCHINE, 39-45, Veuve de guerre, Veuve d'Ancien Combattant, Orphelin de guerre. **Rejoignez-nous !**

Par ailleurs, les hommes et les femmes qui ont porté l'uniforme en temps de paix, engagés volontaires, militaires de carrière, gendarmes, policiers, pompiers, douaniers, les membres de la croix rouge, ceux de la protection civile, les élus (maires, conseillers municipaux, conseillers départementaux et régionaux), mais également tous les sympathisants de l'UNC **peuvent prétendre à devenir «Soldats de France»** qui ont naturellement leur place au sein de l'UNC, pour affirmer le civisme, le patriotisme et les valeurs des anciens combattants. L'UNC vous accueille, vous aide et défend vos droit : pensions militaires, carte du combattant, TRN (Titre de Reconnaissance de la Nation), retraite du combattant…

L'UNC c'est aussi la MEMOIRE combattante !

Dans notre société égoïste et divisée qui oublie toutes les valeurs républicaines, connaitre le passé et sauvegarder l'héritage de nos aînés, **c'est aussi une manière d' être citoyen !**

Pour plus d'informations :
Gilbert BURGUNDER 03 89 82 36 09
Bulletin d'adhésion : Anne-Marie WILD WEYBRECHT 03 89 38 12 48
anne-marie.wild@orange.fr

LES CROTTES… LE RETOUR.

Après une période relativement «calme», fruit, voulons-nous croire, de notre communication, **les crottes de chiens réapparaissent** en quantité impressionnante. Dans certaines rues on se plaint également de **la divagation des toutous…** et des déjections qui vont avec… De grâce, **respectons l'espace public !** Il est vraiment désagréable de slalomer entre le caca de l'espèce canine et il est plus **désagréable encore de marcher dedans,** m me si, parait-il, cela porte bonheur !

Alors, **merci de Ramasser !**

«REQUIEM POUR LES VIVANTS»

«Ceux qui ne sont pas venus ont eu tort» chacun connait cette expression qui exprime parfois une forme de déception suite à un spectacle ou une manifestation qui a eu peu de succès !

Parfois on utilise également cette expression pour souligner que celles et ceux «qui ne sont pas venus» ont vraiment loupé une belle manifestation ou un excellent spectacle.

Assurément c'est cette deuxième version qu'il faut employer pour évoquer le concert du 7 avril en notre église.

Notre chorale avait invité **l'Ensemble Vocal du Pays de Thann et un groupe d'accordéonistes nommé «Tanguero»** qui nous ont offert le **«Requiem pour les vivants»** du compositeur américain Dan Forest dont les critiques avertis disent qu'il «compose de la belle musique». Les mélomanes mooschois et d'ailleurs qui avaient rempli l'église jusqu'au dernier banc, ont bu cette œuvre servie avec talent par l'Ensemble Vocal dirigé avec douceur par Michèle HUSS. On pourrait dire sans exagérer que **le public a été pétrifié par une succession d'émotions** provoquées à la fois par la beauté du Requiem et par la prestation quasi parfaite des choristes et des accordéonistes.

Le Requiem qui appelle traditionnellement au repos et à la paix éternelle des morts s'adresse également aux vivants dans la composition de Dan Forest. **Le repos et la paix pour les vivants est un espoir qui nourrit les hommes depuis bien longtemps…** alors il faudrait parler d'utopie… dont Victor HUGO disait qu'elle est «la vérité de demain».

Un immense merci à la Chorale Saint-Augustin et en particulier à Jacques RAHM pour cette merveilleuse soirée de printemps.

L'Ensemble Vocal et les «Tanguero» en l'église Saint-Augustin.

CHASSE AUX ŒUFS À LA BIBLIOTHÈQUE

Pour partir à la chasse aux œufs, il fallait tout d'abord fabriquer un panier en forme de poule.

Les **22 enfants participant à l'animation de Pâques à la bibliothèque** se sont appliqués à colorier, découper et coller les différents éléments du panier qu'il fallait garnir de foin.

Les bénévoles de la bibliothèque aidées de quelques mamans, n'en finissaient pas de tailler les crayons de couleur mais n'avaient vraiment pas besoin de donner des idées de déco. L'imagination débordante des enfants a fait naître l**a poule à lunette, la poule aux yeux maquillés ou encore celle à la cr te bleue.**

Malgré la pluie, la course dans les plates-bandes de la cour de l'école a été **un formidable moment de joie et de rire** avant le traditionnel goûter sur les banquettes de la bibliothèque.

Les enfants, prêts pour la chasse aux œufs avec les paniers qu'ils ont fabriqués.

NATURA 2000 À LA BIBLIOTHÈQUE

Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à **préserver à long terme la biodiversité sur l'ensemble de l'Europe** en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore.

Utilisant un langage simple et imagé, **Karine JUNG, chargée de mission au Parc des Ballons,** invitée par le maire, a présenté Natura 2000 aux enfants de l'école primaire.

A l'aide de panneaux explicatifs, elle a fait découvrir aux enfants ce qu'est la biodiversité et les petits gestes du quotidien qui permettent de maintenir des milieux naturels accueillants pour la faune et la flore.

Beaucoup de questions ont été posées, certaines très pertinentes démontrant ainsi que nos petits écoliers étaient déjà très attentifs et intéressés par la protection et le respect de la nature.

Karine JUNG répond aux questions pertinentes des élèves de classes CE1/CE2.

«STOP» RUE DE MALMERSPACH

A la demande de nombreux riverains des rues de Malmerspach et des Mésanges excédés par **l'irresponsabilité de certains automobilistes** confondant rue de village et circuit de Grand Prix, nous avons mis en place deux «Stop» destinés à ralentir la vitesse.

Si les uns nous ont félicités pour cette initiative, d'autres la désapprouvent… L'éternelle quadrature du cercle, **comment faire pour contenter tout le monde ?**

En attendant, nous allons observer… et nous ferons le point dans 6 mois. **Mais que cela ne nous empêche pas de lever le pied.**

VOISINS ATTENTIFS

En 2017, 16 cambriolages ont été recensés par la gendarmerie dans nêtre village. Motos, VTT, vélos à assistance électrique... et m me un camion se sont «envolés».

Partant du fait qu'il est difficile d'imaginer que ces intrusions dans nos maisons et nos garages cessent, le maire a demandé à la Gendarmerie d'animer une **Réunion Publique de sensibilisation** qui pourrait déboucher par la mise en place par quartier de «Voisins Attentifs».

La Municipalité invite la population à participer à cette réunion qui se tiendra **Salle Coutouly, le 24 Mai à 19 heures.**

LIBERTÉ D'EXPRESSION, OUI ! ATTEINTE AUX BIENS PUBLICS, NON !

Manifestement, il y en a qui ont un problème avec Jean ROTTNER ! Il serait peut être **plus simple et plus propre** de joindre le président du Grand Est soit à la Région à Strasbourg ou à la mairie de Mulhouse, pour lui dire, les yeux dans les yeux, ce qu'on a à lui dire. **Cette façon de taguer le mobilier urbain est inadmissible,** puérile également…

La liberté d'expression, y compris artistique, est une liberté sacrée, mais elle peut emprunter d'autres canaux. Si «l'œuvre d'art» reproduite sur les abribus semble s'effacer facilement, il n'en est pas de m me des insultes inscrites sur l'armoire Rosace (fibre optique) rue des Artisans qui vont nous amener à **porter plainte pour «détérioration de mobilier urbain»** à la gendarmerie.

La b tise ne connait pas de limites.

Agir pour les Mooschois

INCOMPÉTENCE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR S'OPPOSER AUX COMPTEURS COMMUNICANTS

De nombreux mooschois nous ont fait parvenir une copie d'un courrier qu'ils ont adressé à ENEDIS demandant à l'entreprise de «renoncer à l'installation du compteur Linky…» à leur domicile. Nous les remercions pour cette marque de confiance.

Nous recevons également dans notre boîte aux lettres les circulaires des associations anti-Linky que nous lisons avec la m me attention.

Dans l'une des dernières, émanant d'un «collectif stop Linky Thur», est évoqué **«le manque de courage (sic) des maires qui ne s'opposent pas au déploiement des compteurs Linky».**

A Moosch, nous n'avons pas attendu les donneurs de leçon de courage ; dès février 2016 bien avant la constitution des comités anti-Linky, le maire a proposé au Conseil Municipal d'émettre «les plus vives réserves concernant le déploiement des compteurs Linky» dans le village. La réaction de la Préfecture ne s'est pas faite attendre et nous avons été priés de retirer cette délibération.

En début d'année, le Tribunal Administratif de Strasbourg a statué par ordonnance du 31 janvier 2018 sur un référé introduit par le Préfet du Haut-Rhin tendant à **la suspension de la délibération de la commune d'Oberbruck portant refus du déploiement dans la commune des compteurs d'électricité communicants de type «Linky».**

Dans son mémoire, le Préfet estime qu'il y a un doute sérieux **quant à la légalité de la délibération et demande sa suspension.**

En effet :

- la commune a transféré sa compétence d'autorité organisatrice de réseau de distribution publique d'électricité au Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin devenu, par là m me, propriétaire des compteurs d'électricité. **Elle n'était donc pas compétente pour délibérer ;**
- l'installation des compteurs communicants répond à une obligation légale résultant de l'article L. 314-4 du code de l'énergie, issu de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

C'est le moyen de **l'incompétence du conseil municipal pour délibérer sur le déploiement des compteurs d'électricité communicants** qui a été retenu par le Tribunal Administratif de Strasbourg pour ordonner la suspension de la délibération. **En ayant transféré sa compétence d'autorité organisatrice de réseau de distribution publique d'électricité au Syndicat d'électricité et du gaz du Rhin, la commune n'était plus propriétaire des compteurs d'électricité.**

Plus récemment, le maire d'Oderen Francis ALLONAS a pris un arrêté reprenant les arguments des opposants au compteur. **Monsieur le Préfet lui a demandé de rapporter cet arrêté déclaré illégal,** rappelant au passage la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Le maire d'Oderen a pris un nouvel arrêté pour retirer cette décision pour s'éviter d'aller au Tribunal Administratif de Strasbourg qui de toutes les façons avait annulé l'arrêté initial. Le Conseil Municipal de Kruth a également pris une délibération anti-Linky et… **Monsieur le Préfet a demandé à la Commune de la retirer.**

Notre maire a lu le rapport de la Cour des Comptes consacré à Linky et il a expliqué au Conseil Municipal que contrairement à ce qui avait été dit, **nous paierons ce compteur à partir de 2021.** Par ailleurs, **l'étude de l'ANSES concernant les dangers pour la santé, lui apparait très légère…** En d'autres termes en tant que citoyen, il ne porte pas ce compteur en odeur de sainteté… **mais en tant que maire, c'est-à-dire représentant de l'Etat dans sa Commune, il agit sous l'autorité du Préfet… et le courage n'a rien à voir là dedans !**

Après, et au domicile des uns et des autres, **chacun prendra ses responsabilités.**

LA FIBRE OPTIQUE À MOOSCH

Les travaux de déploiement de la fibre optique se terminent à Moosch. **Le réseau s'ouvrira à la commercialisation au deuxième trimestre de l'année 2018.** Chacun pourra désormais souscrire un abonnement pour bénéficier de débits Internet inégalés.

Retrouvez tous les renseignements pratiques relatifs à ROSACE – La fibre optique en Alsace sur le nouveau site Internet : www.rosace-fibre.fr

Grâce à la fibre optique, **l'accès au Très Haut Débit devient une réalité.**

TRAVAUX SUR LA THUR

Notre Commune est membre du Syndicat Mixte de la Thur Amont depuis quelques années déjà. Les cotisations des Communes mises dans un pot commun permettent d'effectuer **d'importants travaux notamment sur la Thur, que les Communes seules ne pourraient pas financer.**

Le récent Comité Syndical auquel ont participé l'adjoint Bertrand MURA et le Maire a établi le programme des travaux 2018. Concernant notre Commune, deux opérations ont été retenues. **Le mur situé à l'amont de la digue dans le virage de la Thur au niveau du Parc aux Cerfs** présente des signes de faiblesse au niveau de la maçonnerie et des fondations. Suite à la crue de janvier dernier, des cavités sont apparues derrière une partie du mur reprise en enrochements secs. Cet aménagement protège de l'érosion par la rivière à un endroit où les terrains sont construits sur d'anciens remblais. L'objectif est de réaliser un talon afin de renforcer le pied du mur et reprendre la partie enrochée. Chantal KNECHT et la petite famille de Frédéric HEISSLER attendent impatiemment cette «réparation».

L'autre chantier prévu concerne **la reprise du seuil de la passerelle dit DA COSTA.** Il est nécessaire de reprendre les joints de la maçonnerie et de créer une passe-à-poissons en rive gauche. Il est également prévu de profiter de ces travaux pour araser le banc de graviers qui s'est végétalisé.

Le coût de ces opérations est estimé à 100 000 euros.

TRAVAUX RUE DU CERCLE

La première phase des travaux, **la plus spectaculaire,** est désormais achevée. **Les deux entreprises** SOGEA – pose et branchement des tuyaux d'assainissement et d'eau potable (en collaboration avec la SOGEST) – et SOBECA – enfouissement des réseaux secs et des gaines prévues pour la fibre optique – **sont en train de quitter le chantier.**

C'est au tour du local de l'étape, l'entreprise ROYER de se mettre à l'ouvrage pour **les travaux de voiries** qui vont démarrer dans les premiers jours du mois de mai.

A l'issue de cette deuxième phase du chantier, SOBECA reviendra **«nettoyer toutes les toiles d'araignées aériennes»** de la rue… **et la débarrassera définitivement de tous les poteaux bétons qui seront remplacés par un nouvel éclairage public.**

Les gros travaux sont désormais derrière nous.

LA SAISON DES FINANCES

Bilan de l'année 2017

Les éléments significatifs du bilan de l'année 2017 tiennent en quelques chiffres.

En 2017, n**ous avons réussi le tour de force de réduire les dépenses de fonctionnement** de 153 670 euros. En m me temps, nos recettes de fonctionnement on maigri de 203 791 euros. Au bout du compte, malgré une gestion irréprochable, le résultat de fonctionnement qui est la «fabrique» de nos économies destinées à l'investissement a chuté à 126 910 euros à comparer au résultat de 2016, 177 031 euros et celui de 2015, 210 682 euros.

Pour mémoire, il n'est pas inutile de rappeler qu'enêtre 2010 et 2017, **notre dotation globale de fonctionnement a été amputée de 196 120 euros** et pendant ce temps **le FPIC (Fonds de péréquation) nous a délesté de 13 004 euros au total ce sont 209 124 euros qui se sont envolés** qui ont peut être «réduit» le déficit de l'Etat, mais qui auraient pu être investis chez nous, se transformant en activités économiques et en emplois.

Le bilan 2017 en investissement est en trompe l'œil, car suite au décalage dans le temps du chantier de la rue du Cercle, **une part significative des dépenses prévues en 2017 seront reportées sur 2018.**

Enfin, au 31 décembre 2017, la dette de **la Commune s'élève à 286 649 euros soit 166 euros par habitant,** ce qui représente une dette faible pour une Commune appartenant à la strate des 1 000 à 3 500 habitants.

BUDGET GÉNÉRAL 2018

Un budget offensif

Nous appuyant sur une situation financière saine et sur un très faible endettement, nous pourrons poursuivre **la mise en œuvre d'une politique ambitieuse au service des mooschois.**

Résumant sa vision du budget 2018, le maire a rappelé **les objectifs essentiels de l'action municipale.** «La qualité des services publics doit être une priorité, a dit le maire, de m me que le maintien du pouvoir d'achat des mooschois qui va avec le maintien des taux d'imposition. L'attractivité de la Commune, qui est aussi l'affaire de tous, la préservation autant que faire se peut de la capacité d'autofinancement par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et en m me temps la volonté d'investir dans des projets qui visent le bien être des habitants doivent être une préoccupation permanente... **Le tout sans augmenter les impôts locaux ce qui est une constante depuis que nous sommes aux affaires. »**

Agir pour les Mooschois

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes prévisionnelles à 2 498 278 euros. Le tableau ci-dessous met en évidence les trois chapitres fondamentaux **des dépenses de la section de fonctionnement :** les charges à caractère général où sont nichées les provisions – en cas de coup dur -, les charges du personnel c'est-à-dire les salaires des employés de la Commune et les charges patronales et enfin l**e virement à la section d'investissement qui est très conséquent cette année** (621 700 euros).

Le tableau consacré aux recettes de fonctionnement montre une fois de plus que plus de **la moitié de nos recettes proviennent des excédents reportés c'est-à-dire de nos économies réalisées grâce à une gestion sage et rigoureuse.** Les impôts et taxes participent à 24 % de nos recettes et les subventions, qui se font rares, n'atteignent pas 10 %.

Dépenses **2 498 278 €**

		Montant en €	%
1	Charges à caractère général dont provisions (831 418 euros)	1 274 388	51,01%
2	Atténuation de produits	15 000	0,60%
3	Charges de personnel	395 950	15,85%
4	Autres charges de gestion courante	115 600	4,63%
5	Dépenses imprévues	50 000	2,00%
6	Virement à la section d'investissement	621 700	24,89%
7	Opérations d'ordre	6 640	0,27%
8	Charges financières	15 000	0,60%
9	Charges exceptionnelles	4 000	0,16%

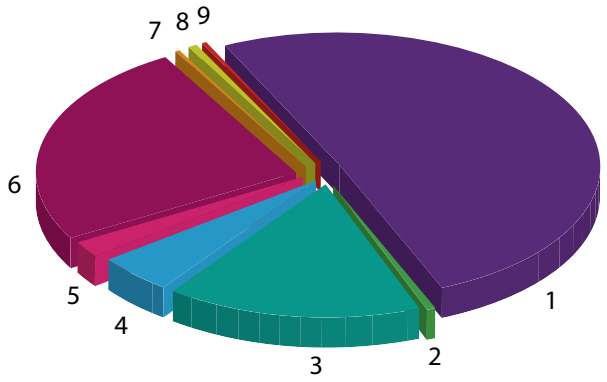

Recettes **2 498 278 €**

		Montant en €	%
1	Excédent de fonctionnement reporté	1 277 076	51,12%
2	Atténuation de charges	6 000	0,24%
3	Opérations d'ordre de transfert	382	0,02%
4	Produits des services	197 310	7,90%
5	Impôts et taxes	603 810	24,17%
6	Dotations, subventions et participations	197 200	7,89%
7	Autres produits de gestion courante	190 500	7,63%
8	Produits exceptionnels	26 000	1,04%

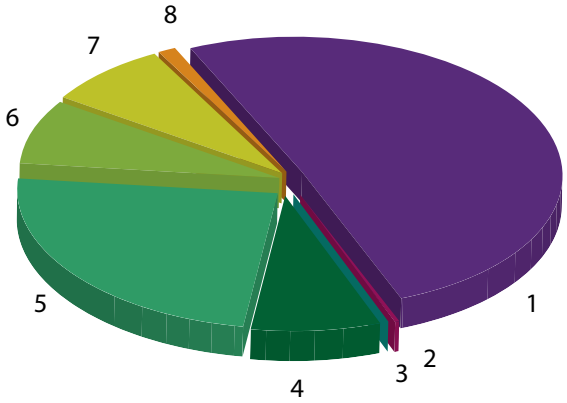

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité les propositions d'investissements que le maire a présenté à la Commission des Finances qui s'est tenue avant le Conseil Municipal consacré au vote du budget.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 112 413 euros.

Dépenses **1 112 413 €**

		Montant en €	%
1	Solde d'exécution investissement	61 167	5,50%
2	Reste à réaliser	0	0,00%
3	Dépenses imprévues	0	0,00%
4	Opérations d'ordre	382	0,03%
5	Emprunts et dettes assimilés	35 000	3,15%
6	Immobilisations incorporelles	20 000	1,80%
7	Subventions d'équipement	1 500	0,13%
8	Immobilisations corporelles Ch. 21	135 800	12,21%
9	Immobilisations en cours Ch. 23	858 564	77,18%

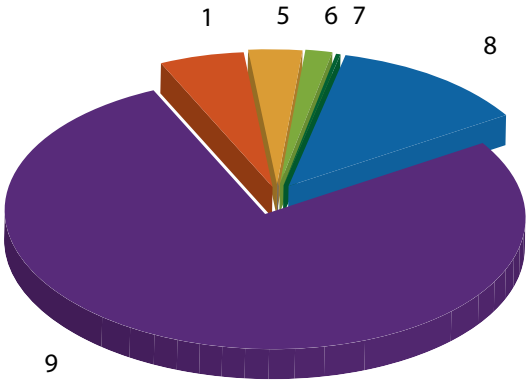

Recettes **1 112 413 €**

		Montant en €	%
1	Excédent reporté 2017		0,00%
2	Virement de la section de fonctionnement	621 700	55,89%
3	Opérations d'ordre	6 640	0,60%
4	Couverture section d'investissement	0	0,00%
5	Opérations patrimoniales	1 000	0,09%
6	Dotations, fond divers	85 168	7,66%
7	Subventions d'investissement reçues	117 905	10,60%
8	Emprunt en euros	280 000	25,17%

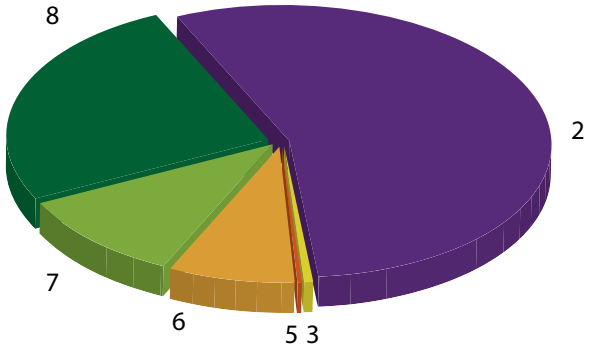

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Montant 2010 en €	*Montant 2011 en €*	*Prévisionnel 2012 en €*	*évolution en %*
Charges à caractère général **Ch.011**	310 000	309 150	323 150	4,53%
Provisions	565 899	627 243	**401 479**	**-35,99%**
Atténuation de produits	5 619	0	0	-100,00%
Charges de personnel **Ch. 012**	311 560	314 700	316 400	0,54%
Autres charges de gestion courante **Ch. 65**	134 910	137 004	136 289	-0,52%
Dépenses imprévues	71 772	80 000	80 000	0,00%
Virement à la section d'investissement	702 414	1 059 669	682 615	-35,58%
Opérations d'ordre	10 355	8 750	8 507	-2,78%
Charges financières **Ch. 66**	8 675	18 500	18 000	-2,70%
Charges exceptionnelles	3 025	2 525	2 500	-0,99%
Total dépenses de fonctionnement	**2 124 229**	**2 557 541**	**1 968 940**	-23,01%
Dépenses de fonctionnement hors provision et hors virement	**855 916**	**870 629**	**884 846**	1,63%

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Montant 2010 en €	*Montant 2011 en €*	*Prévisionel 2012 en €*	*évolution en %*
Excédent de fonctionnement reporté	1 112 498	1 449 292	917 073	-36,72%
Atténuation de charges	12 000	6 500	1 250	-80,77%
Opérations d'ordre de transfert	382	382	382	0,00%
Produits des services **Ch. 70**	63 285	54 585	54 685	0,18%
Impôts et taxes **Ch. 73**	493 449	653 457	632 756	-3,17%
Dotations, subventions et participations **Ch. 74**	383 115	337 325	277 794	-17,65%
Autres produits de gestion courante **Ch. 75**	52 000	51 000	80 000	56,86%
Produits exceptionnels **Ch. 77**	7 500	5 000	5 000	0,00%
Total recettes de fonctionnement	**2 124 229**	**2 557 541**	**1 968 940**	-23,01%
Recettes de fonctionnement hors excédent	**1 011 731**	**1 108 249**	**1 051 867**	-5,09%

Les principaux projets d'investissement prévus pour 2018 sont :

- Frais d'étude pour l'accessibilité de la mairie 20 000 euros
- Remboursement d'emprunt (capital) 34 000 euros
- Participation au ravalement de façades 1 500 euros
- Achat de 2 parcelles de for t 2 500 euros
- Panneaux de signalisation 1 400 euros
- Prévisions CPI 1 300 euros
- Desherbeuse, balayeuse, déneigeuse 121 000 euros
- Tondeuse 6 600 euros
- Boulonneuse à choc, échelle transformable, chargeur de batterie, taille haie, tronçonneuse 3 000 euros
- Portes du garage communal 14 000 euros
- Travaux voirie (rue du Cercle) 836 564 euros
- Muret en pierre sèche (Gerplan) 8 000 euros

Les recettes prévisionnelles destinées à financer ces dépenses sont de quatre ordres :

- Un virement de la section de fonctionnement : 621 700 euros
- Un emprunt : 280 000 euros
- Des subventions : 117 905 euros
- Remboursement de TVA et taxe d'aménagement : 24 000 euros

Budget Fort

La section de fonctionnement s'équilibre à 501 320 euros et la section d'investissement à 5 500 euros.

Les services de l'ONF ont estimé le volume des coupes – feuillus et résineux (voir le détail dans la chronique forestière de Marc SOLARI) – à 4 036 m3 pour l'année 2018. Si ce volume était coupé la recette brute estimée s'élèverait à 185 810 euros. Mais chacun le sait désormais, bientôt les recettes ne couvriront plus les dépenses liées à l'exploitation du bois (salaires et charges des bûcherons, abattage et façonnage à l'entreprise, débardage et câblage, maitrise d'œuvre, assistance à la gestion de la main d'œuvre…).

Ainsi la recette nette prévisionnelle est estimée à 34 657 euros.

Par ailleurs des travaux sylvicoles, d'infrastructure et cynégétiques sont prévus en for t (également abordés dans la chronique forestière) pour un montant estimé à 15 000 euros.

Retour sur images

La famille lapin à nouveau au complet, le petit fugueur a été retrouvé dans la Thur à Willer-sur-Thur. Un grand merci au «sauveur willerois».

Après l'arbre de Noël, les papoteuses ont dressé l'arbre de Pâques.

Ramassage des métaux Téléthon. Merci aux élus, aux bénévoles et aux employés de la Commune pour cette activité très physique.

Remplacement de la conduite d'eau potable rue de la Gare.

Le marché aux puces du lundi de Pâques de l'Amicale des Pêcheurs a drainé d'innombrables amateurs de bonnes affaires.

Journée d'hommage aux déportés. Un moment émouvant devant notre monument aux morts.

Une équipe de JSP, une autre composée de charmantes demoiselles qui ont terminé à la 4ème place… «La Mooschoise» a été au top dans l'organisation du tournoi inter-sociétés de quilles. Les quilleurs embauchent, les amateurs seront les bienvenus le mercredi à partir de 20 heures.

Avec une machine le désherbage des allées du cimetière est plus agréable.

Avant le repas de midi, le maire a mis à l'honneur Madame et Monsieur SCHELLENBERG, de nouveaux arrivants, qui ont participé pour la première fois à la journée citoyenne..

Les travaux dans les greniers des bâtiments publics se poursuivent.

Retour sur images

Concertation avant l'abattage du cèdre bien malade du parc André Malraux. On savait que Bouvi était un grand professionnel. Merci pour la démonstration.

Nettoyage du calvaire de la rue du Cercle… mais également de tous les massifs de la rue du Général de Gaulle.

Dégagement du fossé rue des fleurs.

Finition du barbecue de la colline du bûcher.

Nettoyage des résidus de coupes de bois à proximité de l'étang de pêche.

La sympathique et talentueuse équipe de cuisine.

Nettoyage de la boîte à trésors des enfants.

Etalement de mulch aux pieds des végétaux de l'aire de jeux.

Une forte et souriante délégation de la Chorale a nettoyé la place de l'église et les abribus.

Rubrique du Papydocteur

LA MORT CHOISIE

Nos dirigeants sont actuellement très occupés à des tâches plus ou moins utiles telles que la pseudo destruction mais réellement coûteuse (168 millions d'€ au moins) des sites de production d'armes chimiques en Syrie, la contribution forcée au financement de l'Etat par les retraités (merci pour les Mercis présidentiels, c'était la moindre des choses), la réapparition de zones de non droit (Notre Dame des Landes et Universités), les 80 km/h sur certaines routes, le statut de la SNCF, j'en passe et des meilleures… **alors qu'il y a des sujets bien plus importants qui nous concernent tous à plus ou moins brève échéance.** Par exemple, le problème posé par J.M. H. dans la lettre ouverte suivante.

«J'ai 77 ans et depuis 1 an je sais que je suis atteint d'un cancer du poumon droit avec métastases. Le traitement médical a entraîné une rémission. Je savoure ce temps de vie où j'ai encore toute mes capacités intellectuelles et où j'ai conservé mon autonomie physique.

L'évolution est cependant écrite : je vais échapper au traitement pour m'acheminer vers la mort, selon des modalités variables.

L'hypothèse favorable est celle du décès brutal par AVC ou problème cardiaque. Il est beaucoup plus vraisemblable que je présenterai des complications multiples, successives, par reviviscence des métastases, par surinfection pulmonaire, par altération de l'état général etc... le tout contribuant à me clouer au lit et à devenir de plus en plus dépendant.

Malgré la qualité tant technique qu'humaine des soins dont je bénéficierai, je me transformerai en «cadavre» vivant jusqu'à la sédation ultime. Je n'insiste pas sur le coût économique pour la société ni sur le coût affectif pour l'entourage.

Habitant à 20 km de BÂLE où la «mort choisie» est possible (et légale), la tentation peut exister. Cependant il me paraît inconcevable qu'ayant vécu dans notre République dont l'ensemble des structures vise à protéger le citoyen, en particulier sa liberté et donc son libre choix, ce dernier choix me soit refusé. Sans entrer dans les discussions techniques, il me semble qu'après avis d'une commission jugeant de la recevabilité de ma demande, je devrais pouvoir librement acheter le produit ad hoc.

Et, au lieu de me jeter sous le TGV, de me pendre dans ma cave ou de me noyer dans l'étang, je pourrai tranquillement partir après avoir pris congé des miens.

Qui, et au nom de quoi, peut me refuser le droit de disposer de moi-même ?»

Le législateur devrait **faire preuve d'un peu de courage, de beaucoup de compassion et donner rapidement une réponse à cette question d'importance** j'ose le dire «vitale». Tous les jours des centaines de Français y sont confrontés, il suffit de rappeler certaines affaires ayant défrayé la chronique (affaire Lambert toujours en cours, Dr Bonnemaison condamné à 2 ans de prison avec sursis (sic) pour assassinat...)

Notre Président se déclarant «bienveillant» serait bien inspiré de mettre son inépuisable énergie au service de cette cause. **Choisir sa façon de mourir, donner aux soignants le droit de répondre légalement à ce choix et en rembourser le coût serait un dernier service que rendrait la République à ses citoyens.**

Rédiger soi-même en temps réel son avis de décès ne serait plus une utopie.

J. M. H. a été médecin, il sait de quoi il parle… si vous partagez son opinion, apportez voêtre signature à : **www.mortchoisie.org**

Le maire et moi-même, nous avons signé.

Jean-Jacques GRAU

LA CHRONIQUE FORESTIÈRE DE MARC SOLARI

En présence de Claudine HALM, notre garde forestière, le conseil municipal a approuvé les coupes qui seront effectuées en 2018 dans notre forêt communale.

Il s'agit des parcelles suivantes :

Parcelle 4 b située rive gauche de la Thur (coté Vierge), surtout du petit résineux.

Parcelle 9 idem

Parcelles 12/13 canton Brand, résineux.

Parcelle 21 canton Greyholtz (limite de Willer/Thur Blaufels), surtout résineux.

Parcelle 36 canton Huttenloch, gros résineux et feuillus.

Parcelle 37 canton Belackerwandt, surtout feuillus (hêtres).

Parcelle 47 idem, jeune peuplement coupe d'éclaircie.

Les coupes de ces parcelles seront effectuées de manière traditionnelle par la main d'œuvre bûcheronne. Les parcelles 25, 27et 33b qui sont de très jeunes peuplements seront exploitées par des abatteuses mécaniques.

En fonction du marché du bois, certaines coupes, notamment feuillus pourront être reportées.

La recette nette prévue est de 34 000 euros (Hypothèse optimiste...).

Au cours de l'année seront aussi effectués divers travaux forestiers :

Dégagement de plantation en parcelle 49 (Feu de St Jean) ce qui consiste à couper les ronces et Autres plantes ou arbustes, pour permettre aux jeunes plants forestiers de pousser à l'aise.

Divers travaux parcelles 36 et 48 pour permettre aux jeunes sapins naturels de se développer de manière optimale.

Création d'une piste d'accès en parcelle 33 pour permettre l'exploitation et la réfection d'une piste existante.

Pose de rigoles d'évacuation d'eau sur le chemin du Gsang haut.

La nivéole Leucojum

La gagée jaune

La pâquerette

L'Anémone Sylvie

Création d'un enclos témoin en parcelle 9 pour évaluer la densité des dégâts de gibier par comparaison avec ce qui pousse aux alentours.

Les différents chantiers seront comme à l'accoutumée signalés par des panneaux et certains chemins ou portions de chemins seront interdits à la circulation pendant les chantiers. Je vous rappelle que **ces mesures sont prises pour raison de sécurité, la vôtre et celle de ceux qui travaillent sur le chantier.** Je vous invite donc à respecter la signalisation même si vous êtes à pied ou en vélo.

Le printemps est (enfin) arrivé et c'est le moment de **prendre un bon bol d'air en forêt,** profitez-en pour **regarder les premières fleurs**, ayez une pièce dans la poche au cas où vous entendriez le premier coucou, histoire d'avoir de l'argent en poche tout au long de l'année, d'après ce que dit la légende. (Elle vaut bien les promesses de nos hommes politiques…)

Pour les amateurs, **l'ail des ours a commencé à pousser dans les endroits humides,** faites-en une petite cure, c'est très bon pour la santé. Mais cueillez avec modération et uniquement pour vos besoins, afin de sauvegarder les plantes.

Les fleurs elles, se cueillent avec les yeux, éventuellement avec l'appareil photo, inutile de les emmener, elles ne survivront pas à la promenade.

Un dernier conseil, écoutez, respirez laissez-vous imprégner par le calme des lieux et évitez de faire du bruit pour que d'autres aussi puissent profiter tranquillement de leur balade. **En forêt vous n'êtes qu'un invité sur le territoire des Autres pensez-y.**

Les décisions du conseil

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI DEUX FOIS DEPUIS LA PUBLICATION DE NOTRE DERNIÈRE «LETTRE MUNICIPALE» DU MOIS DE JANVIER.

SEANCES DES 19 FEVRIER ET 6 AVRIL. Les Elus municipaux ont approuvé notamment…

Les coupes et devis forestiers 2018

Mme Claudine HALM, agent de l'ONF a présenté l'état d'assiette des coupes et des devis de travaux prévus pour 2018. Compte tenu de la baisse des recettes prévisionnelles, **le maire a demandé à l'ONF de ramener le montant des travaux en for t de 17.920 € à 15.000 €, dans le cadre des économies à réaliser.** Le volume des coupes est estimé à 4036 m3 qui générera une recette prévisionnelle nette de 34.657 €.

Compte administratifs 2017

Le compte administratif et de gestion pour l'exercice 2017 ont été présentés en détail par le maire. Concernant la for t, l'exercice 2017 fait apparaître **un solde positif de 58.366.81 € dû essentiellement aux excédents antérieurs.** Pour le budget général, le compte administratif fait apparaître **un excédent de 126.910,26 € en section de fonctionnement et un déficit de 15.470,59 € en section d'investissement.**

Modification des Statuts

La Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite Loi « MAPTAM »a confié au bloc communal une compétence exclusive en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). **Cette compétence sera transférée automatiquement à la Communauté de Communes le 1er janvier 2018.**

Mais les Communes restent concernées par la compétence de maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et la gestion des ouvrages hydrauliques existants dont elles sont propriétaires (murs de rives, seuils, protections de berges…).

Afin que la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, puisse se substituer aux communes et assumer cette nouvelle compétence GEMAPI à partir du 1er janvier 2018, **le Conseil municipal, a décidé d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.**

Adhésion au groupement de commande

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin propose un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre pour **les contrôles de débit et de pression des poteaux incendie** pour les communes qui le souhaitent. Pour rappel, tous les poteaux incendie doivent être contrôlés une fois tous les 3 ans L'accord cadre sera conclu pour une durée d'1 an renouvelable deux fois. Il s'agira d'un accord-cadre mono-attributaire par l'émission de bons de commande. Après débat, **le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes** pour les contrôles de débit et de pression des points d'eau incendie.

Signature d'une Charte d'entretien et de gestion des espaces communaux – «démarche zéro pesticide»

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'utilisation de produits phytosanitaires, dont les herbicides, constitue une source de pollution importante des eaux souterraines et superficielles. Les pratiques de désherbage des collectivités contribuent à cette pollution. Pour réduire les risques de pollution des eaux, à l'échelle des espaces verts publics ou accueillant du public, et atteindre les objectifs fixés par la directive-cadre sur l'eau, **différentes mesures doivent être mises en œuvre. Certaines de ces mesures sont déjà appliquées dans la commune, par exemple le développement de techniques alternatives au désherbage, la suppression des surfaces désherbées par voie chimique.**

Il reste à mettre en œuvre la conception nouvelle de l'aménagement urbain pour réduire les besoins de désherbage et la sensibilisation de la population et des Autres gestionnaires d'espace présents sur le territoire de la collectivité.

Le conseil municipal approuve la signature de cette charte qui traduit **l'engagement volontaire de la commune dans une démarche «Zéro Pesticide».**

Elle s'intègre dans une politique de développement durable, qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.« L'engagement de la collectivité à travers la signature de la présente charte contribue à **préserver un patrimoine naturel commun,** d'enjeu majeur pour le développement du territoire », a dit le maire.

Projet de schéma VTT

M. le Maire précise à l'assemblée que la Communauté de Communes vient d'acquérir **30 vélos VTT à assistance électrique** afin d'offrir la possibilité aux touristes et aux habitants de la vallée des promenades en famille. Les circuits arrêtés emprunteront exclusivement les chemins forestiers.

Pour Moosch, deux circuits ont été retenus :

- **Rive droite :** Chemin vers le Gsang, Belacker (retour vers Moosch ou possibilité par 3 Bornes sur Mitzach) – (ou du Belacker vers Mollau).
- **Rive gauche :** par le Litzelbach vers Geishouse. Retour sur Moosch ou reprendre un circuit qui descend vers St-Amarin.

Après débat, le **Conseil Municipal approuve les circuits proposés sur le Ban communal de Moosch.**

Fusion des écoles élémentaire et maternelle

L'éducation nationale a fait savoir au maire qu'elle envisageait la fusion des écoles de Moosch avec une directrice unique. **A l'unanimité, le conseil municipal, a manifesté son désaccord et charge le maire de le faire savoir aux autorités académiques.**

Mise en place d'une urne pour les dons à la Banque Alimentaire

La Banque alimentaire de Mulhouse sollicite toutes les mairies du Haut-Rhin afin d'obtenir une aide financière de **1 € par habitants,** destinée à financer le projet d'agrandissement des locaux techniques à Mulhouse.

Après en avoir débattu, **le Conseil Municipal propose de déposer une urne sur le comptoir de l'accueil de la mairie afin de recueillir les dons des habitants de la Commune.**

Réunion d'information sur le PLUi

Une réunion des Commissions réunies a été organisée avec Laura Kwiatkowski - Architecte Urbaniste de la Communauté de Communes, pour **une ultime explication du projet arrêté du PLUi.** Lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, ce dernier devra émettre un avis définitif sur le projet arrêté en décembre 2017 par la Communauté de Communes.

Fiscalité directe locale – Fixation des taux d'imposition

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018.** Ils resteront identiques à ce qu'ils sont depuis longtemps :
Taxe d'habitation : 8,45 %
Foncier bâti : 11,53 %
Foncier non bâti : 84,93 %

Subventions aux associations

Le montant des subventions de fonctionnement versé aux associations du village a également été maintenu.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a validé de **petites aides de solidarité** à la Conférence Saint Vincent de Paul de la vallée, à la Banque Alimentaire et à la Croix Rouge.

«Nous sollicitons ces organismes en cours d'année pour des aides ponctuelles, alimentaires par exemple, pour des personnes dans le besoin.» a précisé le maire.

Subvention également au Club Vosgien qu'on ne remerciera jamais assez pour **l'entretien de nos sentiers.**

Prévue également une **subvention pour les conscrits** conditionnée par une bonne organisation de la soirée du bûcher et par le nettoyage de la colline après la f te.

Sont compris également les achats **des cadeaux de noël pour les enfants de nos écoles et enfin une subvention exceptionnelle** au Souvenir Français pour l'organisation de la manifestation du **centenaire de l'armistice de la guerre 14/18.** 14 000 euros ont été inscrits au budget dans le chapitre «subventions».

Instauration d'un nouveau régime indemnitaire pour le personnel

Suite à l'avis du Comité technique paritaire en date du 4 janvier, **le Conseil Municipal a validé le nouveau régime** dit RIFSEEP qui entrera en vigueur à partir du 1er mai.

Avis de la Commune sur le projet du PLUI

Le Conseil Municipal émet **un avis favorable avec réserves** concernant notamment **la règle des 30 mètres** imposée dans le PLUI. Cette règle empêchera des constructions de second rang, **ce qui est contre productif sur le plan démographique** à un moment où notre population baisse et vieillit. Ces terrains de second rang souvent familiaux permettraient à des jeunes **de construire et de se fixer dans la vallée.**

Composition de l'Association de Chasse du Gsang

Suite à diverses démissions et suite à l'Assemblée Générale du 17 février dernier, **l'Association se compose désormais des membres suivants :**

Ulrich GATSCHET, Président
Rolf FÄS, Trésorier
André MÜLLER, Secrétaire
Tim GATSCHET, Partenaire
Tomas STADELMANN, Partenaire
Toni GUTHAUSER, Auditeur

LES CONSEILLERS ONT DIT…

«La préparation de la journée citoyenne est un immense boulot qui me prend beaucoup de temps...mais quand on se retrouve à midi et que je vois les sourires sur toutes les lèvres, je ressens un truc qui ressemble au bonheur. Le maire remercie toujours avec beaucoup de chaleur les participants avant le repas pris en commun...l'autre jour, l'un des bénévoles lui a répondu :» Ehr brura uns net Merci sanga, mehr mach's garn».»

Jean Louis BITCHINE,
Adjoint au maire chargé des travaux.

Paroles de lecteurs

UN ÉCHANGE DE COURRIERS CONCERNANT LA RN 66 AVEC MADAME LA MINISTRE DES TRANSPORTS ELISABETH BORNE.

Courrier du maire de Moosch

«Madame la Ministre,

Je suis le «Monsieur de la RN66» qui vous a questionné lors du Congrès des Maires et avec qui vous avez échangé à l'Elysée le 22 novembre dernier.

Nous avions convenu que je vous transmettrai mes coordonnées.

On a toujours peur de n'être pas assez convaincant, alors sans vous imposer un «pavé», je souhaitais cependant rappeler que cette déviation n'est pas un caprice de Maire. Si les bouchons quotidiens sont insupportables chez nous, ils le sont également ailleurs, j'en suis pleinement conscient.

Si je me bats, autant que faire se peut pour ce projet qui ne voit jamais le jour, c'est davantage pour des raisons économico-démographiques et des raisons de santé.

Les jeunes actifs trouvent difficilement du travail dans notre vallée et se dirigent vers des bassins d'emplois plus lointains. **Ils circulent par conséquent chaque jour sur la RN66. Ne supportant plus de perdre leur temps une heure voire deux, dans les bouchons, ils finissent par déménager.**

Par ailleurs, de récentes cartes réalisées par l'ATMO Grand Est et présentées lors d'une réunion d'information nous ont appris que nous subissons l**e même niveau de pollution que les habitants de la vallée de l'Arve.**

Je vous remercie de prendre en compte ces éléments qui, je l'espère, pèseront peut-être le moment venu, quand il s'agira d'investir, comme vous l'avez dit au Congrès, en ayant pour **«objectif de désenclaver nos territoires».**

Si vous deviez faire une visite Ministérielle en Alsace, je serais ravi de vous accueillir en notre maison commune.

Dans cet espoir, je vous adresse, Madame la Ministre, mes salutations les plus chaleureuses.

José SCHRUOFFENEGER,
Maire de Moosch»

Réponse de Madame la Ministre

«Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les aménagements de la RN66 ainsi que sur **les difficultés de déplacement et les conditions de vie dégradées des habitants de la vallée de la Thur et plus particulièrement de la commune de Moosch.**

Cette sollicitation fait suite à la décision, de juillet 2017, de ne pas proroger pour une seconde fois la déclaration d'utilité publique de la déviation de Bitschwiller-lès-Thann. Une nouvelle prorogation de cette déclaration d'utilité publique (DUP) aurait dû être prononcée par décret en Conseil d'Etat. Or, il est vraisemblable que le Conseil d'Etat n'aurait pu émettre d'avis favorable sur ce dossier au regard des critères qui fondent habituellement son jugement sur la prorogation des déclarations d'utilité publique.

Cependant, **j'ai bien conscience des problématiques en termes d'accessibilité à l'emploi pour les mooschois et de développement économique pour vos territoires.** Par ailleurs, je mesure les enjeux en matière de lutte contre la pollution dans la vallée de la Thur.

C'est pourquoi les **crédits d'études réservés dans l'actuel contrat de plan seront mobilisés pour travailler sur un parti d'aménagement plus réaliste de la RN66 au droit de l'agglomération de Thann,** en traitant en priorité les zones les plus exposées au bruit et à la pollution et les plus concernées par les questions de sécurité routière.

En outre, comme vous le savez, le Gouvernement travaille à un plan de «désenclavement» et d'amélioration de l'existant. **Soyez assuré que les éléments dont vous nous faites part seront bien pris en compte.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations les plus sincères.

Elisabeth BORNE,
Ministre des Transports»

« POUR L'ALSACE, JE DONNE MON AVIS »

Dans le dernier «MAG HAUT-RHIN» tombé dans les boites aux lettres il y a quelques jours, vous avez trouvé un supplément qui vous invite à donner «VOTRE AVIS».

Nous demander notre avis, cela n'arrive pas tous les jours, c'est l'une des raisons pour lesquelles **je vous invite à remplir le coupon prévu à cet effet,** d'y ajouter ou pas vos commentaires concernant «LES 10 PROPOSITIONS POUR L'ALSACE» et à l'expédier au Département du Haut-Rhin. Si vous préférez les technologies nouvelles, cliquez sur le site internet www.expressioncitoyenne.alsace

Je ne sais pas quel sera l'aboutissement de cette mobilisation… mais on peut imaginer que ce ne sera pas la sortie du Grand Est. Le Président de la République a tranché cette question.

Personnellement je pense que l'essentiel n'est pas là, l'essentiel c'est de soutenir la démarche des présidents des Conseils Départementaux du Haut et Bas Rhin, l'essentiel c'est d'agir afin que les départements trouvent des compromis intelligents avec la Région, **l'essentiel c'est surtout de faire de l'Alsace un territoire européen et transfrontalier.**

J. S.

Agenda

- **1er mai :**
  Maîabummel de la Gugga Haïrupfer
  Rues du village, 7h30 (Espérance)
- **1er mai :**
  Pèlerinage à Thierenbach
  5h30 (Paroisse)
- **1er mai :**
  Assemblée générale annuelle
  Salle du Camping, 10h00 (Camping Caravaning Club de Mulhouse)
- **6 mai :**
  Maîabummel pédesêtre + déjeuner dansant
  Salle du Cercle Saint-Augustin, 10h00 (Cercle Saint-Augustin)
- **8 mai :**
  Commémoration victoire 1939-1945
  Place de l'Eglise et Monument aux morts, 11h00 (Municipalité)
- **18 mai :**
  Assemblée générale annuelle
  Salle Intercommunale, 19h00 (Club Athlétic)
- **19 et 20 mai :**
  Tournoi International Féminin
  Salle Intercommunale, 9h00 – 20h00 (Club Athlétic)
- **21 mai :**
  Concours de pêche aux noisetiers
  Etang de pêche, 8h00 (Pêcheurs)
- **25 mai :**
  Assemblée générale annuelle
  Pistes de quilles, 20h00 (La Mooschoise)
- **25 mai :**
  Don du Sang
  Salle Bramaly à Geishouse, 16h30 à 19h30 (Donneurs de Sang)
- **3 juin :**
  Grand Prix de Moosch de lutte Gérard Weber
  Salle Aloyse Mura, 9h00 à 18h00 (Espérance)
- **10 juin :**
  Sanglier à la broche
  Rucher Ecole Mitzach, 10h00 (Les Schwalmalas)
- **21 juin :**
  Fête de la Musique
  Parc André Malraux, 19h30 (Vivre à Moosch)
- **22 juin :**
  Remise des prix concours interne
  Salle Aloyse Mura, 18h30 (Espérance)
- **23 juin :**
  Feu de la Saint-Jean
  Colline du bûcher, 21h30 (Conscrits)
- **7 et 8 juillet :**
  Loto en plein air
  Salle Aloyse Mura, 18h00 (Espérance)
- **13 juillet :**
  Après-midi patriotique
  Résidence Jungck, 14h00 (Amis de la Résidence)
- **13 juillet :** **Fête tricolore** – Monument aux morts et salle Aloyse Mura, 21h00 (Municipalité + La Mooschoise)

Conception - impression Publi-h Uffholtz CERNAY • Imprimé sur papier 100% recyclé • Dépôt légal n° 1299

Prochain numéro : 2018